



**AVIS PUBLIC**  
**BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée;

**QUE** conformément à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, le responsable du système de distribution dépose au conseil municipal de la Ville de Bonaventure, à sa réunion ordinaire du 7 mars 2022, le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2021 de la Ville de Bonaventure.

Les citoyens peuvent en faire la demande à l'hôtel de ville de Bonaventure.

**Donné** à Bonaventure le 9e jour de mars 2022.

Amélie Nadeau, directrice générale adjointe et greffière